



Date : 30 décembre 2022

Heure : 8h00

ADDITIF ORGANISATION n°1

Doc : 1.1

De : L'organisation

A : Tous les concurrents/membres d'équipage & Officiels

Nombre de pages : 1

Pièce jointe : 1

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs

Pour faire suite au refus tardif de la mairie de Saint Méard d'utiliser les routes de sa commune, l'organisation doit modifier le parcours et le règlement particulier sur les points ci-après.

Le terme « St Méard » est à supprimer dans le titre et dans l'ensemble des articles où il paraît.

PROGRAMME-HORAIRES

-Arrivée de la 3^{ème} section à ~~15h16~~ 15h24 (VHC) : Parc Fermé - Place du 8 Mai 1945

Article 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAINT-MARTIAL organise en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des communes de Châteauneuf la Forêt et Linards Saint Méard

le 2^{ème} RALLYE RÉGIONAL & VHC
JEAN PIERRE CHAMPEAU
CHÂTEAUNEUF LA FORÊT - LINARDS-ST-MEARD
4-5 mars 2023

Article 1.2P ELIGIBILITE

Le rallye est inscrit en Participation Étrangère Autorisée (PEA)

Article 6.1P Description

Le rallye représente un parcours total de ~~71,02 km~~ 77,07 km

Il est divisé en 1 étape de 3 sections et comporte ~~5~~ 6 épreuves spéciales d'une longueur de ~~39,98 km~~ 40,14 km (56% 52%).

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-~~5~~ CHÂTEAUNEUF-ST-MEARD ~~10,00 km~~ 6,72 km
- ES 2-4-~~5~~-6 LINARDS.....6,66 km

L'annexe "ITINERAIRE et CONTRÔLES" de référence devient la version v4-21/12/2022 en pièce jointe

Pour l'Organisation


Laurent MAZAUD